

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Commune de CREMIEU - Isère

Enquête publique portant sur le projet de modification de droit commun n°1 du Plan Local d'Urbanisme

Par arrêté du 04 octobre 2023 le Maire de la commune de Crémieu a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de modification de droit commun n°1 du plan local d'urbanisme (PLU).

La personne responsable de la mise en compatibilité du PLU est la commune de Crémieu représentée par son maire, M. Alain MOYNE-BRESSAND dont le siège administratif est situé Place de la Nation-Charles de Gaulle 38460 CREMIEU.

A l'issue de l'enquête publique, le conseil municipal pourra approuver la modification du Plan Local d'Urbanisme éventuellement modifiée pour tenir compte des observations émises lors de l'enquête et suivant l'avis du commissaire enquêteur, ainsi que des observations émises par les personnes publiques associées et consultées.

A cet effet, le président du tribunal administratif a désigné M. François TISSIER en qualité de commissaire enquêteur, et Monsieur Michel PUECH en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

L'enquête publique se déroulera en mairie de CREMIEU (Place de la Nation-Charles de Gaulle 38460 CREMIEU) du **MARDI 24 OCTOBRE 2023 à 9h00 au JEUDI 23 NOVEMBRE 2023 à 17h00**, soit pendant 31 jours consécutifs.

Le dossier d'enquête pourra être consulté sur le site <https://www.ville-cremieu.fr> et en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, LUNDI, MARDI, JEUDI : de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30, MERCREDI : de 8h30 à 17h30, VENDREDI : de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h00, ainsi que sur le poste informatique mis à disposition à l'accueil de la mairie, aux heures habituelles d'ouverture au public.

Le commissaire enquêteur recevra le public en mairie de CREMIEU, les :

- MARDI 24 OCTOBRE 2023, de 9h00 à 12h00,
- MERCREDI 08 NOVEMBRE 2023, de 9h00 à 12h00,
- VENDREDI 17 NOVEMBRE 2023, de 13h00 à 16h00,
- JEUDI 23 NOVEMBRE 2023, de 14h00 à 17h00.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier ainsi que des remarques formulées et consigner éventuellement ses appréciations, suggestions ou contre-propositions, auprès du commissaire enquêteur :

- soit sur le registre d'enquête
- soit les adresser par écrit à la mairie de Crémieu à l'attention de M. François TISSIER commissaire enquêteur (Place de la Nation-Charles de Gaulle 38460 CREMIEU)
- ou par courrier électronique à l'adresse urbanisme@mairie-cremieu.com avec pour Objet : modification de droit commun n°1 du PLU
- ou via l'onglet « CONTACTER LA MAIRIE » du site Internet de la Commune (<https://www.ville-cremieu.fr>).

Le dossier soumis à l'enquête publique comprend :

- Une notice de présentation et les pièces modifiées du Plan Local d'urbanisme,
- L'avis de l'autorité environnementale relatif à l'évaluation environnementale,
- Les avis émis sur la procédure par les personnes associées ou consultées,
- La mention des textes qui régissent l'enquête publique en cause.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie de CREMIEU et à la préfecture aux jours et heures habituels d'ouvertures où ils pourront être consultés dès leur réception et pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique.

A CREMIEU, le 05 octobre 2023

Le maire, Alain MOYNE-BRESSAND